

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

20 H 00

Date de convocation : 15 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 février, à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle Daniel Bellaigue, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Présents : M. CLAMADIEU Yves, M. MONTEIX Guy, Mme DELZOR Lucette, Mme BAUDONNAT Béatrice, Mme GUITTARD Michelle, Mme SOUCHAL Isabelle, Mme BASCOULERGUE Roselyne, M. DUCHAINE David, M. SAUVAGE Claude, Mme BICHARD Sandrine, M. OUVRARD Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Mme DELZOR Lucette

ORDRE DU JOUR

La Poste : proposition d'audit et de conseil de fiabilisation des adresses, de réalisation du plan d'adressage et d'accompagnement à la communication

Choix d'un prestataire pour la télétransmission au contrôle de la légalité à la Préfecture

ONF : propositions de contrats d'achat des bois abimés par la neige

Encaissement d'un remboursement concernant un trop versé à l'assurance GAN

Mise à jour des tarifs concernant le cimetière

Questions diverses

LA POSTE PROPOSITION AUDIT CONSEIL DE FIABILISATION DES ADRESSES, REALISATION DU PLAN D'ADRESSAGE ET ACCOMPAGNEMENT A LA COMMUNICATION 2021/737

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition commerciale de La Poste concernant l'audit, le conseil pour la fiabilisation des adresses, la réalisation du plan d'adressage et l'accompagnement à la communication.

Le Conseil Municipal, après lecture de cette proposition et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à cette proposition.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 9 Abstentions : 2
--

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA TELETRANSMISSION AU CONTROLE DE LA LEGALITE A LA PREFECTURE 2021/738

Monsieur le Maire présente les propositions des sociétés JVS-Mairistem, Berger Levrault et du Syndicat Mixte A.G.E.D.I concernant les solutions de télétransmission de tous types de documents au contrôle de la légalité de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après étude des différentes propositions et après en avoir délibéré :

- Choisit de retenir la proposition de JVS-Mairistem pour un montant de 384,00€ TTC à la mise en œuvre de la solution, pour un abonnement annuel de 139,20€ TTC et pour un montant de 372,00€ TTC tous les trois ans pour l'achat d'un certificat électronique RGS** ;

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de la télétransmission au contrôle de la légalité avec la société JVS-Mairistem.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

ONF CONVENTION ET CONTRATS D'ACHATS DES BOIS ABIMES PAR LA NEIGE 2021/739

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de couper et de vendre rapidement le bois abimé lors de l'épisode neigeux de décembre 2020.

L'ONF a présenté à Monsieur le Maire un contrat de marché public d'assistance technique à donneur d'ordre pour ces bois au prix prévisionnel de 10,17€ le mètre cube.

L'ONF propose également trois marchés d'achats de prestations d'exploitation forestière :

- un contrat de marché avec la société LEFORT Mireille aux prix unitaires de 10€ HT le m3 pour l'abattage-façonnage de grumes et de 9€ HT le m3 pour le débardage de grumes pour la FS de Pierrefitte ;
- un contrat de marché avec la SARL FONTEIX aux prix unitaires de 9€ HT le m3 pour l'abattage mécanisé de bois d'industrie et de 5€ HT le m3 pour le débardage de bois d'industrie en billons pour toutes les forêts sectionales ;
- un contrat de marché avec la société Forêt Avenir aux prix unitaires de 9€ HT le m3 pour l'abattage mécanisé de bois d'industrie et de 6€ HT le m3 pour le débardage de bois d'industrie en billons pour la FS de Pierrefitte.

Après lecture des quatre contrats proposés par l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats présentés concernant la vente des bois abimés lors de l'épisode neigeux de décembre 2020.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

ENCAISSEMENT REMBOURSEMENT TROP VERSE ASSURANCE GAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renégocié les contrats concernant les assurances souscrites auprès de la société GAN Assurances de Bourg-Lastic concernant les tracteurs appartenant à la commune. Cette renégociation a permis de diminuer les montants des appels de cotisations. Les paiements des appels de cotisations ayant déjà été réalisés, la société GAN Assurances a émis un chèque de remboursement en faveur de la commune pour un montant de 626,21€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à émettre les réductions des mandats correspondants afin de pouvoir encaisser le chèque de 626,21€ reçu de la société GAN Assurances.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE 2021/741

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jours les tarifs concernant le cimetière et d'approuver de nouveau le règlement du columbarium.

Cette délibération annule donc la délibération du 25 février 2004 ainsi que la délibération 2014/245 du 15 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe ainsi le prix des concessions à compter du 1^{er} mars 2021 :
 - Concession double perpétuelle 2,20m x 2,40m : 270,00 €
 - Concession simple perpétuelle 1,20m x 2,40m : 180,00€
 - Case de columbarium 15 ans : 350,00 €
 - Case de columbarium 30 ans : 600,00 €
 - Case de columbarium 50 ans : 800,00 €

- Approuve le règlement du columbarium.

Le Conseil Municipal souhaite que les usagers qui acquièrent les concessions et les cases de columbarium aient un lien direct avec la commune. Il confie au Maire le soin de s'assurer de ce lien pour chaque demande.

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11
--

QUESTIONS DIVERSES

GARAGE COMMUNAL

Les travaux concernant la réfection de la couverture vont reprendre. Ceux-ci avaient été suspendus durant la période des intempéries hivernales.

NETTOYAGE TERRAIN COMMUNAL

Un devis a été établi par l'entreprise VICCHI de St Sulpice pour un montant de 1040€ HT concernant le défrichage d'une partie du terrain situé en continuité du stade de rugby. Cette action permettra d'améliorer esthétiquement les abords de la départementale desservant le bourg de St Julien et facilitera l'entretien de cet espace.

DECHETS MENAGERS ET D'ELAGAGE

Le Maire propose aux élus de réfléchir à la mise en place d'une plateforme de stockage pouvant accueillir les branches provenant de l'élagage des arbres. Ce dispositif serait sous surveillance de l'agent communal et des élus.

Le SMCTOM est équipé d'un broyeur qu'il met à disposition des collectivités ainsi qu'un agent formé pour travailler avec cet équipement. De son côté, la commune doit mettre à disposition un agent pour aider à la manutention des branches et prendre en charge le carburant. Les branches doivent être d'un diamètre inférieur à 150 mm. Le broyat reste sur place, il peut être utilisé par les habitants pour les composteurs de jardin ou sous forme de paillage pour les plantations. Des informations supplémentaires seront adressées aux habitants lors de la mise en place de ce service.

Le SMCTOM propose également la possibilité de mettre en place des composteurs de quartier dans les bourgs. Les habitants intéressés doivent se renseigner auprès des élus municipaux ou du syndicat. Ces composteurs permettront de diminuer dès à présent les déchets ménagers de table afin de respecter la loi de transition énergétique qui prévoit la suppression des biodéchets dans la poubelle OM à l'horizon 2024.

PARCOURS PEDAGOGIQUE SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

A l'échelle du territoire, les élus réfléchissent afin d'organiser un circuit touristique sur les énergies renouvelables. Le Maire précise qu'une première réunion a déjà eu lieu sur ce sujet en présence d'un agent d'ENEDIS et d'élus des communes de Cros et St Julien. Il souhaite que deux délégués soient nommés pour suivre ce dossier avec lui. Mesdames Isabelle SOUCHAL et Béatrice BAUDONNAT se sont portées volontaires.

ACHATS DE TERRAINS

La municipalité envisage l'achat de deux parcelles de terrain. La première, sur le secteur de La Vezolle, d'une superficie de 160 m², permettrait de faire déboucher un chemin d'exploitation sur la route départementale. Une seconde à Puy Lavèze serait utilisée en partie pour installer la citerne d'eau pour la défense incendie du village.

OUVERTURE SECRETARIAT DE MAIRIE SAMEDIS MATINS

Le Maire présente aux élus la demande de la secrétaire de mairie qui souhaiterait avoir la possibilité de ne pas travailler les samedis matins. La secrétaire a en effet précisé au Maire que les usagers ne se déplacent quasiment jamais en mairie les samedis matins et qu'elle ne reçoit quasiment jamais non plus d'appels téléphoniques. Les trois heures de travail du samedi pourraient être réparties sur les quatre autres jours de travail de la semaine. Après discussion, les élus donnent leur accord pour un essai avec fermeture du secrétariat les samedis matins jusqu'à la fin de l'année 2021. Si toutefois les usagers sollicitaient davantage l'ouverture du secrétariat les samedis matins, les élus demandent à ce que les horaires actuels soient de nouveau appliqués.

**SIGNATURE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30
JANVIER 2021**